COMMERCE.

§. I.

PRIX *des marchandiſes de France.*

AU PORT-AU-PRINCE, vin, 130 à 180 ℔; — la farine de Moiſſac, 60 ℔; — le ſavon, 66 ℔.

A S^t MARC, le vin, 150 à 160 ℔; — la farine de Moiſſac, 60 ℔; — le ſavon, 60 ℔.

AU CAP, le vin, 120 à 190 ℔; — la farine, 60 à 66 ℔; — la commune, 40 à 48 ℔; — le bœuf, 66 à 72 ℔ *le baril*; — le beurre, 20 à 25 ß *la livre*; — le petit ſalé, 27 à 30 ℔ *l'ancre*; — l'huile, 36 ℔ *la cave*; — le ſavon, 60 ℔.

COURS *du fret.*

AU PORT AU PRINCE, ſucre blanc, 10 ₰; le brut, 12 ₰; — l'indigo, 21 ₰; — le café, 12 ₰; — le coton, 24 ₰.

A S^t MARC, le ſucre blanc, 10 ₰; — le brut, 12 ₰, — l'indigo, 24 ₰; — le café, 10 à 12 ₰; — le coton, 30 ₰.

AU CAP, le ſucre blanc, 10 à 12 ₰; — le brut, 12 à 14 ₰; — l'indigo, 20 à 24 ₰; — le café, 14 ₰; — le coton, 24 à 30 ₰.

EXTRAIT *d'une lettre de Cadix du 17 Décembre 1765.*

Le Conſul de Dannemarck reçût hier au ſoir un Courier dépêché de Mogador du 24 Novembre, il apportait la nouvelle que le Conſul de S. M. Danoiſe, ainſi que les Facteurs de la Compagnie, avaient obtenu la permiſſion de retourner à Salé, & d'y continuer leur commerce.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne a débarqué à Tanger, & il y a ordre ici d'expédier à Safy ou Mogador le Vaiſſeau de Guerre Eſpagnol *le Gallicia*, de 70 canons, pour tranſporter les préſens deſtinés à l'Empereur de Maroc & au Conſul général.

DE MARSEILLE, *le 17 Décembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 9 au 15 Décembre 53 bâtimens Français & 14 Étrangers allant à Martigue, à Arles, à Cette, à Agde, à Aigues mortes, à Toulon, à Frejus, à Cannes, à Hieres, à Bormes, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Gênes, en Corſe, à Naples, à la Ciotat, à Alicante, à Valence, à Mahon, à Palerme, à Malthe, au Levant, à Smyrne, à S^t. Malo, à Grandville, au Havre, à S^t. Valery & à Dunkerque.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps, 43 bâtimens Français & 11 Étrangers venant de la Guadaloupe, du Cap Français, de la Martinique, de Stockholm, de Roterdam, de Yarmouth, de Dublin, de Smyrne, d'Alexandrette, de Patras, des côtes de Bretagne, d'Alicante, de Malaga, de Palamos, de Carthagene, de la ciotat, de Livourne, de Gênes, de Nice, d'Antibes, de Narbonne, d'Agde, de Cette & d'Arles.

DE BAYONNE, *le 28 Déc. 1765.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port du 9 au 22 Décembre pour Bilbao, 37 futailles, 40 bariques d'eau-de-vie, 30 bariques de vin & 7 balles de papier; — pour Bruges, 366 tonneaux de vin, 50 balles de plumes, 40 quintaux de liege; — pour S^t. Ander, 62 caiſſes de ſavon, 9 bariques d'eau-de-vie; — pour S^t. Sebaſtien, 40 bariques de vin, 15 bariques d'eau-de-vie, 40 bariques de brai, 10 balles de papier; — pour Hennebon, 60 milliers de reſine, 400 planches de pin; — pour Auray, 36 milliers de reſine & 1000 planches de pin; — pour Nantes, 188 milliers de reſine, 400 planches de pin & 55 quintaux de morue; — pour la Rochelle, 8 milliers de merein, 62 barils de brai & 56 barils de goudron; — pour Rouen, 90 balles de laine, 6 futailles d'eau-de-vie & 40 quintaux de morue.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps, de Zerickzée, 3900 fromages & 200 cabas de figues; —

d'Amſterdam, 65 balles, 13 caiſſes & 1 ballot de différentes mrrchandiſes ; — de Roterdam, 3200 fromages & 35 futailles de diverſes marchandiſes ; — de Bilbao, 355 barres de fer & 29 futailles de pluſieurs ſortes de marchandiſes ; — de Bruges, diverſes marchandiſes ; — de Seudres, 98 muids & 18 boiſſeaux de ſel ; — des Sables d'Olonne, 99 muids de ſel ; — de Nantes, 38 tonneaux de froment.

DE LA ROCHELLE, *le* 28 *Décembre* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 21 au 27 Décembre, les Navires *la Victoire*, Capitaine *Robin*, venant de la Martinique ; *le Miſſouri*, venant de la Louiſiane, & *le Favori*, Capitaine *Touſſaint Baudry*, venant du grand Banc de Terre-Neuve, avec du ſucre brut & terré, du café, de l'indigo, du cacao, du bois de campêche, du cuivre, des pelleteries & des morues vertes.

PRIX *des Marchandiſes des Colonies.*

Les grains & les marchandiſes des Colonies ſont ſans variation dans les prix, & l'eau-de-vie vaut 104 ℔.

SUITE *des Manufactures de Lourde.*

Il ſerait fort difficile d'apprécier le nombre des pieces qui ſe fabriquent à Lourde & dans ſon arrondiſſement où il y a 146 Fabricans, & 298 métiers ; cette Manufacture occupe au moins 3,000 perſonnes.

La difficulté de cette appréciation vient de ce qu'une grande partie des toiles & mouchoirs ne paſſe pas au Bureau de Lourde ; les Fabricans, ſoit pour leur commodité, ſoit pour éviter la viſite, vont vendre une grande partie de leur marchandiſes aux marchés de Nay en Bearn, à Tarbe & à Bagneres où ſe rendent les Marchands de la vallée d'Aure & des frontieres de l'Eſpagne.

Les pieces de toiles & les mouchoirs qui paſſent au Bureau, ſe montent année commune à quatre mille pieces environ, & produiſent cent à cent dix mille livres. Ce qui ſe vend ſans avoir été porté au Bureau peut-être évalué à moitié en ſus.

La plus grande partie des toiles de toutes les qualités ſe débitent aux marchés où les Marchands des lieux circonvoiſins viennent les acheter, pour vendre dans les différens endroits des Vallées voiſines. Les Eſpagnols Catalans, & de la Vallée d'Haran, ceux des Montagnes de la Haute Navarre & quelques-uns de Hueſca ou Goueſque, achetent principalement celles de la quatriéme qualité.

Les mouchoirs ſe débitent dans la Guienne, l'Agenois, le Haut Languedoc, le Rouſſillon, dans le Bigorre & à Bayonne.

Il y a à Lourde un marché les Jeudis de quinze en quinze jours, on y porte des grains, des laines, du lin, & une grande quantité de toiles. Une partie de ces laines ſont achetées pour la fabrique de Bagneres & pour celle des cordelats de Pontaque & de Lamarque.

Il y a trois foires pendant l'année ; la premiere le 2 Mai, la ſeconde le 18 Octobre, jour de S^t. Luc, la troiſiéme le 1^er de Décembre. Ces foires ſont les plus fortes de la Province de Bigorre, principalement celle du 2 Mai. On y fait un commerce conſidérable de beſtiaux & de chevaux ; on prétend que le prix des bœufs ſeuls qu'on y vend pour les boucheries de Bayonne, de Dax, d'Orthez & d'autres Villes monte à plus de cent mille livres ; les chevaux ſont encore un article qui mérite attention.

CHANGES.

Jan. 1766.	*Lundi* 6.	*Mardi* 7.	*Mer.* 8.
Amſterdam.	. . . .	55. 7 8	55. 7 8
Londres. .	. . . .	31. 15. 16	31. 15. 16
Hambourg.	. . . .	175 ¾ . .	175 ½ . .
Madrid. .	FESTE.	15 4 6 .	15 4 6 .
Cadix. . .	. . . .	15 3 . .	15 3 . .
Livourne. .	. . . .	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	. . . .	1 p % p.	1 p % p.

§. II.

SUITE *des réflexions ſur le dépériſſement des manufactures de laine en Angleterre.*

Tels ſont les funeſtes effets de l'autorité que cet acte confie aux Commis de

la Douane, qui au lieu de s'attacher aux véritables intérêts du Public en prévenant la contrebande de ces marchandiſes qui ſeules diminuent le revenu, & détruiſent le commerce & les manufactures de ces Royaumes, ne ſongent qu'à la confiſcation de quelques morceaux de porcelaine & de quelques livres de thé qu'ils enlevent à de pauvres Matelots après leur retour d'un voyage long & périlleux. Ne vaudrait-il pas mieux que ces Commis donnaſſent des preuves de leur vigilance & de leur exactitude en prévenant le tranſport de nos groſſes laines qui ſe fait preſque toutes les nuits de nos côtes à celles de France ; d'autant plus que leur négligence ſur ce point a cauſé le renchériſſement de nos groſſes laines d'environ cinquante pour cent, & que les Français ſe ſervent de la même occaſion pour faire paſſer en Angleterre leurs marchandiſes de toutes eſpèces.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

ARRÊT DE LA COUR DES MONNOIES,

Qui permet aux Orfévres, Bijoutiers ou autres, à tous Ouvriers ayant qualité, de faire, vendre ou débiter des boîtes d'argent, extérieurement revêtues d'or, d'une ou de pluſieurs couleurs, & ſurdorées dans l'intérieur, avec charnieres d'or & fermetures garnies d'or ; à la charge qu'au fond intérieur de chacune deſdites boites, ou autre lieu le plus apparent, il ſera diſtinctement gravé le mot ARGENT.

* Nous avons déjà reçu une réponſe à la queſtion de Niſmes propoſée dans notre Gazette du 24 Décembre N°. 60, l'Auteur de cette réponſe a exigé qu'elle fût inſérée dans notre Journal, où il ſera déſigné par le nom de M^r. N. & on la trouvera dans celui de ce mois. M. LETROSNE de ſon côté qui ignore qu'un autre ſe ſoit donné la peine de répondre à la queſtion qui lui a été propoſée, nous a adreſſé la réponſe ſuivante.

RÉPONSE *de M. Letroſne, Avocat du Roi au Bailliage d'Orléans, à la queſtion que lui a propoſée un Particulier de Niſmes dans la Gazette du 24 Décembre 1765.*

La queſtion de la ſtérilité de l'induſtrie a déjà été entamée dans les Journeaux d'Octobre & de Novembre ; elle ſe continuera ſans doute entre les perſonnes qui l'ont engagée, de maniere qu'on doit eſpérer de la voir approfondie de part & d'autre. Je ſerais d'autant mieux fondé à y renvoyer le citoyen de Niſmes qui s'adreſſe perſonnellement à moi que je ne ſuis point acteur dans cette diſpute, n'ayant parlé de cette queſtion qu'incidemment. Je lui répondrai cependant ; mais pour aujourd'hui ce ne ſera que par monoſyllables, me réſervant de le faire d'une maniere plus étendue par la voie du Journal, parce que la Gazette chargée de détails journaliers ne paraît pas faite pour ces ſortes de diſcuſſions, & n'eſt pas aſſez étendue pour les admettre.

» On ſuppoſe dix Fabricans qui avec 50 » milliers de ſoie achetés un millon chez » l'Étranger, occupent 3000 Ouvriers, & » fabriquent 25 mille douzaines de bas de » ſoie qu'ils vendent à l'Étranger 100 ℔ » la douzaine, ce qui forme 2,500,000 ℔, » & par conſéquent 1,500,000 ℔ au-deſſus » du prix de la matiere premiere.

» On demande, 1°. Si ces 1,500,000 ℔ » reçues de l'Étranger, au-delà du prix de » la matiere premiere, ne ſont pas pour » la France un produit réel, dont l'induſ» trie de ces dix Fabricans eſt la cauſe di» recte ; & ſi conſéquemment ces Fabri» cans ne peuvent pas prétendre à l'honneur » d'être admis dans la claſſe productive des » citoyens, & de faire partie de la Nation.

» 2°. Si ce travail n'eſt pas utile en ce » qu'il favoriſe la conſommation des den» rées, la valeur & par conſéquent la re» production.

» 3°. Si d'après cela ces 10 Fabricans ne » peuvent point être conſidérés comme les » producteurs des conſommations de leurs » 3000 Ouvriers, & même des conſom» mations de tous ceux que ces Ouvriers » occupent, ſoit pour les beſoins de la » vie, ſoit pour la conſtruction de leurs » inſtrumens, *&c.* & ſi relativement à la » conſommation qui réſulte de ce travail, » ces dix Fabricans n'ont pas encore le » droit de prétendre à l'honneur d'être ad» mis dans la claſſe productive des citoyens » & de faire partie de la Nation.

Sur la premiere queſtion je réponds *non*, ſur la ſeconde *oui*, pourvu que ces fabriques ne ſoient pas favoriſées par des privi-

léges excluſifs, & qu'elles ſe ſoient établies d'elles-mêmes ; ſur la troiſiéme *non*. Quant à la preuve de ces négations & affirmations, je les renvoie au Journal auquel j'adreſſerai ma réponſe au premier jour. Si elle ne ſuffit pas pour réſoudre toutes les difficultés de celui qui a fait la queſtion, je le prie d'en attendre la ſolution des différens mémoires qui paraîtront par la ſuite ſur cette matiere : mes occupations ne me permettant pas de ſuivre plus long-temps cette diſpute. D'ailleurs, quand on a à peu près dit ce qu'on a dans l'eſprit ſur une matiere, on ne fait plus gueres que rebattre les mêmes moyens. On eſt forcé ſouvent de s'amuſer à réfuter l'adverſaire au lieu de s'attacher à établir des principes. C'eſt à peu près ce qui eſt arrivé dans ma diſpute avec M. Girard. Cette controverſe commencée dans la Gazette & ſuivie dans le Journal, a été repriſe trois fois de part & d'autre, & on annonce encore une replique de M. Girard. Je lui cede volontiers l'honneur de fermer la carriere, & je puis l'aſſurer que je ne lui repliquerai plus.

FINANCES.

§. I.

DE LA NOUVELLE YORK, *le* 28 *Oct.* 1665.

CE même jour on apprit dans cette Ville l'arrivée du Vaiſſeau l'Edouard venant de Londres, ayant à ſon bord ce qui était néceſſaire pour la marque du timbre dont le droit devait commencer à être perçu le premier Novembre. Le jour fatal étant arrivé, le Gouverneur de la Nouvelle-York reçut la lettre ſuivante.

M. Les Habitans de cette Province ſont informés que vous vous êtes engagé ſous ſerment d'anéantir leurs droits & leurs privileges & d'agir comme l'ennemi de votre Souverain, de la liberté & de l'humanité en voulant faire exécuter l'acte pour le droit de timbre, auquel nous ſommes unanimement determinés de ne jamais acquieſcer tant qu'il nous reſtera un ſouffle de vie pour défendre notre Pays opprimé. Nous vous prévenons que vous vous préparez le ſort le plus funeſte, ſi vous ne faites pas aujourd'hui publiquement le ſerment ſolemnel de ne jamais vous mêler directement ou indirectement d'introduire ou faire exécuter ledit acte, mais qu'au contraire vous ferez tous vos efforts pour prévenir ſon exécution & obtenir qu'il ſoit révoqué en Angleterre.

Nous ſçavons auſſi que vous avez menacé de faire tirer ſur la Ville en cas de tumulte ; ſi vous oſez commettre une action auſſi barbare, ſoyez aſſuré que vous ſerez le martyr de votre iniquité, & que vous ſerez pendu, non pas en effigie, mais bien en perſonne à un gibet qui ſervira de *memento* à tous vos iniques ſucceſſeurs.

Le Gouverneur fit réponſe qu'il ne ſe mêlerait de rien à cet égard, & donna ſes ordres pour qu'on ne touchat point aux papiers timbrés dépoſés dans le Fort George.

Les Habitans ne ſe bornerent point à ces violentes menaces ; le 4 Novembre au ſoir ils s'aſſemblerent en corps très-nombreux, & s'étant mis en marche precédés de torches & de flambeaux allumés, ils allerent à la maiſon du Gouverneur, briſerent ſa porte, & ayant tiré ſon caroſſe d'une de ſes remiſes, y placerent ſon effigie, après l'avoir promenée dans les principales rues de la Ville, ils la conduiſirent à une potence où elle fut ſuſpendue avec la figure du diable & d'autres emblêmes. Ils allerent enſuite ſous le canon du Fort George, allumerent un grand feu & vinrent bruler cette effigie avec le caroſſe au milieu des acclamations de tout le peuple. Le Gouverneur qui s'etait retiré dans le fort, eut le déplaiſir de voir toute cette cérémonie. Ils ne s'en tinrent point là, ils allerent dans le plus grand ordre à la maiſon du Commandant de l'Artillerie qu'ils ſçavaient être partiſan de l'acte, pillerent tout ce qu'ils purent trouver chez lui, & après avoir fait un dégât conſidérable, ils allumerent un grand feu devant la porte & conſumerent tout leur butin. Enfin ils ſe diſperſerent & retournerent chez eux.

Le lendemain il y eut une aſſemblée auſſi conſiderable devant le fort où s'était retiré le Gouverneur ; mais pour les appaiſer, il leur fit faire la déclaration ſuivante.

Qu'il ne ſe mêlerait nullement de la diſtribution des papiers timbrés, & qu'il en laiſſerait le ſoin au nouvel Officier qui devait arriver d'Angleterre.

Le peuple ne fut pas encore ſatisfait, & fit dire au Gouverneur qu'il eût à délivrer ces papiers timbrés, ou qu'on les prendrait de force, ce qui ne ſe ferait point exécuté ſans qu'il y eût de ſang répandu : après une longue négociation on convint que l'on propoſerait au Capitaine Kennedy de les mettre à bord de ſon Vaiſſeau, & qu'en cas qu'il le refuſât, ils ſeraient dépoſés à l'Hôtel de Ville en tirant des Magiſtrats un reçu & une obligation d'en payer la valeur s'ils étaient enlevés. Le Capitaine Kennedy n'ayant pas voulu s'en charger, & ayant donné les raiſons de ſon refus, ils furent dépoſés à l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Yorck avec la convention ci-deſſus, à la grande ſatiſfaction de tous les Habitans qui ont été fort tranquilles depuis ce temps là.

Tous les Marchands de la Nouvelle Yorck qui font le commerce avec la Grande Bretagne ont convoqué une aſſemblée générale pour conſiderer les meſures qu'ils avaient à prendre à l'égard du droit de timbre & de l'état de dépériſſement où eſt leur commerce ; ils ont arrêté les réſolutions ſuivantes.

Premiérement, qu'ils ne tireraient plus de marchandiſes des manufactures de la Grande Bre-

tagne, que l'acte pour le droit de timbre ne fût révoqué.

Secondement, qu'ils enverraient par la premiere occasion des contr'ordres à leurs Correspondants en Angleterre de ne leur faire passer de marchandises que sous la condition ci-dessus mentionnée ; qu'à l'égard des Vaisseaux qui étaient déjà expédiés pour la Grande Bretagne, ils pourraient rapporter à leur retour des pipes, des pots de terre & autres articles de commun usage.

Troisiémement, qu'après le premier Janvier ils suspendraient toute vente de marchandises provenues des manufactures Anglaises, à moins qu'ils n'appriſſent la révocation de l'acte.

Quatriémement, que les susdites résolutions auraient toute leur force, & ne pourraient être abrogées que par une nouvelle assemblée générale.

Cet arrêté a été signé par 200 des principaux Marchands.

On ne peut gueres prévoir quelles seront les conséquences de cette révolte, mais ceux qui connaissent le caractere des Américains, peuvent prophétiser que si le ministere Britanique, par un motif mal entendu de popularité se relâche sur quelques articles de l'acte en question, la Grande Bretagne peut dire adieu pour toujours à son autorité sur les Colonies : ce serait une dure nécessité que d'être réduit à employer la force pour les contenir, mais on en viendrait à bout en confiant cette entreprise à quelques Officiers aussi prudens que courageux.

* Cet article a été fidellement traduit des papiers Anglais : nous ne prétendons ni adopter ni évaluer ici les réflexions de l'Auteur ; nous rendons seulement en Historiens fidelles les faits qui se passent à la Nouvelle-Yorck & la maniere dont on les envisage en Angleterre.

LETTRES-PATENTES DU ROI données à Compiegne le 29 Juillet 1765, concernant le Don gratuit de la ville de Boulogne-sur-mer.

Autres données à Versailles au mois d'Août 1765, portant confirmation du Contrat de vente fait au profit de Sa Majesté, de la totalité de la terre & seigneurie de Thiais.

ÉDIT DU ROI donné à Versailles au mois de Septembre 1765, qui supprime plusieurs Offices de Notaires de la Ville de Chinon.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, du 26 Octobre 1765, qui, en déboutant de ses demandes le Fermier des Droits domaniaux de Sierck & de Phalsbourg, lui défend de les percevoir sur les Marchandises & Denrées qui passent pour le service de S. M. accompé. de passeports.

Autre du 29 Décembre 1765, concernant les Intérêts des Reconnaissances données en échange des Papiers du Canada ; & qui fixe les délais pour achever la liquidation desdits Papiers.

Autre du 31 Décembre 1765, concernant le payement des Intérêts, & le Remboursement des Capitaux des Reconnaissances données en échange des Papiers du Canada.

Toutes ces Lettres-Patentes, Édit & Arrêts ne viennent que d'être publiés. Nous donnerons dans les Ordinaires suivans l'extrait de ceux qui en sont susceptibles.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Janv.
Boscheron,	6e.	Toutes let.	13
De Tournieres,	15e.	Toutes let.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Jan. 1766.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Ac. des Indes.		1325	1325. 22 ½
Emp. de la Com.		439	
Prom. à 5 p ⅌.		14	14
Prom. à 4 p ⅌.		35	35 ½
Ac. des Fermes.		1000	1009
L. de la 3e. L.		15 ½ 16	15 ½
Amortissement.			10. 3m
2 s. p. l. du Dix.			
Annuités.	FESTE.	430	430
Coup. d'an.		84. 84 ½	84 ½
Emp. de 50 mil.		13. 13 ½ 5m 12 ½	12 ½
Col. 1759.			
Canada.		32. 31 ½ 30 ½	32 ½ 31. 30 ½ 30
Epoques.		16 ½ 16	16. 10e. 21
Réc. Nouette.		21. 20 ½	20 ½ 21
CONTRATS.			
3 p ⅌ sur les Cui.			
Bretagne.			
T. { G. de Paris			
T. { de Prov.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 176

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 176

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Mardi 14 Janvier.

AGRICULTURE.

§. I.

De la Georgie en Amérique.

LA culture des mûriers & la filature de la soie se perfectionne beaucoup dans cette petite Province où l'on a aussi établi une manufacture de porcelaine, à la tête de laquelle sont les Saltzbourgeois. Ces Étrangers obligés de quitter leur Pays en 1732, se retirerent au nombre de trente mille dans la Prusse & dans d'autres États protestans de l'Allemagne. Les Anglais qui travaillaient alors à fonder la Colonie de la nouvelle Georgie, y attirerent un grand nombre de ces Etrangers, & depuis ce temps il n'y a point d'année que quelque famille n'abandonne l'Archevêché de Saltzbourg, Pays le plus susceptible d'un riche commerce & d'une abondante population.

De Dublin.

Brasserie de Bierre.

On écrit de cette Ville que l'art de brasser la forte bierre, a été porté à un tel dégré de perfection, que dans peu de temps les Brasseurs de cette Ville ne seront plus obligés de faire venir la bierre forte de Londres, ce qui formait un objet de plusieurs mille livres sterling par an depuis nombre d'années qu'ils avaient pris cette habitude. Les mêmes lettres portent aussi que la Société de Dublin a dernièrement adjugé un prix de 60 ℔ & plus, qui doit être payé à M. Thouars Andrew, Brasseur sur le Podole. Cette gratification lui sera délivrée sur le pied d'un denier par gallon pour 19,958 gallons de bierre forte qu'il a brassés depuis le 1^er^. de Juin 1764.

D'après les informations prises en dernier lieu par le Parlement d'Irlande, il paraît que cette année la récolte de froment a été très-abondante, & qu'il y a présentement dans ce Royaume une grande quantité de grains; qu'en général les patates ont manqué par-tout; que l'orge & l'avoine n'ont pas donné autant qu'à l'ordinaire; qu'au surplus il n'y a dans toute la Nation que la suffisance de grains nécessaire pour la consommation de ses Habitans, parce que la distilation en enleve la plus grande partie, & que pour empêcher que l'Irlande ne soit désolée par une famine, il est nécessaire d'arrêter pour un certain temps & sous certaines restrictions, la distilation des grains. Nous apprenons qu'en conséquence il y aura incessamment un bill pour défendre de distiler des eaux-de-vie de froment, d'avoine, d'orge, de pois, d'aucunes patates, de farine ou de fleur de froment, ou d'aucune farine quelconque.

Des Sables d'Olonne.

M. Musset, Habitant de la Paroisse de S^t^. Gervais, Élection des Sables, avait remarqué qu'il y avait dans cette Paroisse un terrein considérable que les grosses marées couvraient & découvraient. Persuadé qu'un pareil terrein produirait d'abondan-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tes moiſſons, ſi par le moyen des digues on pouvait empêcher l'inondation de la mer, il demanda il y a deux ans au Roi la conceſſion de ce terrein, & l'obtint. Les Seigneurs bas-fonciers des Domaines adjacents, s'oppoſerent à la priſe de poſſeſſion, prétendant que ce terrein n'appartenait pas au Roi. Procès intenté en conſéquence & porté au Conſeil. Enfin par Arrêt contradictoire du mois de Novembre dernier, M. Muſſet a été maintenu dans la poſſeſſion du terrein, & il eſt maintenant occupé à le cultiver.

A l'exemple de M. Muſſet pluſieurs Particuliers ont auſſi demandé de pareilles conceſſions qui leur ont été accordées, tant dans cette Paroiſſe que dans celles de Baudoir ſur mer & Notre-Dame Dumont; mais ils ont été arrêtés dans leurs travaux, parce qu'on prétend que ces *lais* & *relais* de la mer appartiennent à M. le Duc de Villeroi. Le Procès eſt actuellement en inſtance au Conſeil.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Décembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

GRENOBLE.				MONTAUBAN.				ROUEN.				TOULOUSE.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Briançon.	21*			Cahors.	24			Andely.	16	18	3	Aire.			
Creſt.	28	2	6	Cauſſade.	26	5		Arques.	18	11	9	Beziers.			
Embrun.	24	7	6	Figeac.	19	17	3	Caudebec.	16	14		Carcaſſonne.			
Gap.	23	8	9	Gourdon.	22	8	9	Eu.	18	8	7	Caſtelnaudary	23	12	
GRENOBLE.	27	17	1	Lauzerte.	24	19	2	Evreux.	18	12	7	Caſtres.	26	4	8
Lebuis.	28*	6	8	Milhau.	25			Giſors.	18	16		Lavaur.	22*	10	
Montelimart.	27	19		Moiſſac.	24	1	3	Lions.	18	14	4	Limoux.	26	14	6
Romans.	27	7	6	MONTAUBAN.	22	2	2	Magny.	19	7	6	Montpellier.			
Valence.	28	3	4	Murdebarrez.	17*	2	11	Montiviliers	20*			Narbonne.			
Vienne.	25	18	4	Rhodez.	22	10		Neufchatel.	16*	2		Niſmes.	29*	8	6
				Ste. Affrique.	26*	11	6	Pont-de l'Arche.	19	12		Pezenas.			
				St. Antonin.	23	15	8	Pont-Audemer.	18	9	6	TOULOUSE.	24	17	2
				Villefranche.	20	16	3	Pont-l'Ev.	18	7	6				
								ROUEN.	19	9	2				

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	26	5	1
Pain la liv.		2	11
Foin le quint.	2	5	10
Paille le q.	1	2	5

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	9	2
Pain la liv.		2	5
Foin le quint.	1	17	
Paille le q.		16	8

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	8	9
Pain la liv.		2	3
Foin le q.	1	16	2
Paille le q.	1	11	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	11	1
Pain la liv.		2	11
Foin le q.	1	10	2
Paille le q.		17	4

DE LA ROCHELLE, *le* 4 *Janv.* 1766.

Prix de différentes denrées.

L'eau-de-vie de Cognac, 108 ℔; — de Ré, 100 ℔; — de Seudres & d'Oleron, 96 ℔; — le froment, 205 à 210 ℔; — l'orge, 120 ℔. Il n'y a point de variation dans le prix des autres marchandiſes.

§ II.

D'ORBE-EN-SUISSE.

Livre nouveau.

M. Bertrand Paſteur de cette Ville vient de mettre au jour un livre intitulé, *de l'eau, relativement à l'agriculture, ou traité ſur les arroſemens des prairies artificielles, jardins*, &c. dédié à la Société œconomique de Berne avec cette épigraphe.

Adde ductus aquarum, derivationes fluminum, agrorum irrigationes.

MALADIE *ſinguliere des Abeilles.*

M. Ducarne de Blangy, Maître des Forges à Hirſon-en-Thierarche, s'eſt fait depuis pluſieurs années une occupation ſérieuſe d'élever des abeilles, & de les ſuivre en obſervateur dans leurs différentes opérations. Malgré ſes ſoins & ſa vigilance, il n'a encore pu trouver aucun moyen de les garantir d'une maladie dont elles ſont attaquées tous les ans, & il a cherché inutilement juſqu'alors le reméde propre à ce mal. Vers le commencement de Mai il prend à la plus grande partie d'entr'elles une eſpece de freneſie mortelle qui dure quelquefois juſqu'au 20 de Juin. Toutes celles qui en ſont affectées ſortent des ruches avec précipitation, tournent ſans ceſſe autour de ces mêmes ruches, & enfin accablées de fatigues elles, vont ſe cacher dans un coin du jardin où elles meurent. M. Ducarne de Blangy a remarqué que cette maladie leur prenait vers la fin de Mai dans les années tardives, & qu'alors elle durait juſqu'au 12 de Juillet; c'eſt ce qui arriva en 1763. Le printemps de cette année fut froid & ſec, & les plantes ne donnerent leurs fleurs que très-tard. Pendant le cours de l'année on en voit quelques-unes incommodées de cette freneſie, mais ce n'eſt qu'en Mai & Juin que le mal eſt comme épidémique. M. Ducarne obſerve que M. Palteau & pluſieurs autres Auteurs ont fait voir que le paſſage des cantharides eſt très-funeſte aux abeilles; mais il ne croit pas que ce paſſage ſoit la cauſe de la maladie de ces mouches. Il ſoupçonne qu'elle pourrait provenir de quelques plantes venimeuſes qui ſe trouvent ſans doute en grand nombre dans ſon canton. Il deſirerait que ceux qui ont connaiſſance de cette maladie, & qui ſçavent le reméde, lui donnaſſent des inſtructions par la voie de notre Gazette. L'abeille nous eſt d'une ſi grande utilité, qu'il ſemble qu'on ne devrait rien négliger de ce qui la regarde, & on ne peut trop louer ceux qui y donnent leurs ſoins & leur attention.

COMMERCE.

§. I.

DE LA JAMAIQUE.

ON apprend par des lettres de cette Iſle que les marchandiſes les plus propres aujourd'hui pour le commerce d'Eſpagne, & celles qui y trouvent le plus prompt débit, ſont les bas de ſoie, les draps blancs ſuperfins, les drogues, les épices, les mouſſelines, la porcelaine, les montres à répétition & les pierres de Briſtol montées en or.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 11 au 21 Décembre 1765, 7 Navires partis d'Amſterdam, dont 2 pour Copenhague, 2 pour Dantzick & les 3 autres pour Stetin, pour Konigſberg, pour Roſtock; 5 pour Amſterdam, dont 2 partis de Stetin & les autres de Dantzick, de Riga & de Liebau; 1 parti d'Angleterre pour Dantzick, & 1 parti de Peterſbourg pour l'Angleterre; 4 partis des Ports de France, ſçavoir, de Bordeaux pour Stetin, de Noirmoutiers pour Konigſberg, de Rouen pour Copenhague, de Bayonne pour Lubeck, & 1 parti de Stetin pour Bordeaux.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le Détroit du Sund depuis le 11 juſqu'au 21 Décembre pour la HOLLANDE, 7 Navires d'exportation & 5 d'importation; — pour l'ANGLETERRE, 1 d'exportation & 1 d'importation; — pour la FRANCE, 4 d'exportation & 1 d'importation.

DE LONDRES.

Manufacture de Fil.

On a envoyé d'Ecoſſe un mémoire au

ſujet d'une nouvelle manufacture de fil dans cette partie de la Grande Bretagne. Il eſt adreſſé à la *Société d'Emulation*, avec la priere de prendre cet établiſſement ſous ſa protection. On prétend que le fil de cette manufacture ſert à faire des dentelles qui non-ſeulement égalent en beauté celles qui ſont fabriquées avec le fil de l'Étranger, mais encore les ſurpaſſent en durée. Cet avantage ſerait d'autant moins à négliger, que l'importation de ce fil étranger occaſionne aux Habitans de ce Royaume une perte annuelle de plus de 100,000 ℔ ſterl.

DE BORDEAUX, *le* 3 *Janv.* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 21 au 28 Déc. 1765, 10 Navires, dont 3, ſçavoir, la *Marie Polly*, le *Grand St. Jacques* & le *Néceſſaire*, de Bordeaux, venant de la Martin. la *Catherine*, venant de la Guadaloupe avec du ſucre, du café, de l'indigo, du cacao, *&c.* Les autres venaient de Wibourg, d'Amſterdam, d'Oleron, de Dunkerque, de Rouen & de Calais, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes.

Prix courant des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc premiere ſorte, 52 à 54 ℔; — 2^e. ſorte, 47 à 49 ℔; — 3^e. ſorte, 45 à 47 ℔; — le blanc commun, 36 à 38 ℔; — le petit commun, 33 à 35 ℔; — le ſucre tête, 28 à 30 ℔; — le ſucre brut de Leogane, 26 à 28 ℔; — du Cap, 25 à 26 ℔; de S^t. Louis, 23 à 24 ℔; — de la Martinique, 22 à 24 ℔ le *quint l*; — le café de la Martinique nouveau fin, 14 ß 6 ₰ à 15 ß; — d^o. marchand, 13 à 14 ß; — le café de S^t. Domingue nouveau fin, 13 ß 6 ₰ à 14 ß 6 ₰; — d^o. marchand 13 ß; — d^o. vieux, 12 à 12 ß 9 ₰; — d^o. inférieur, 11 ß 9 ₰ à 12 ß; — indigo bleu & violet, 6 ℔ 15 ß à 7 ℔; — mêlé 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — cuivré fin, 5 ℔ 10 ß à 15 ℔ 15 ß; — d^o. marchand, 4 ℔ 10 ß à 4 ℔ 15 ß; — d^o. inférieur, 4 à 4 ℔ 5 ß la *liv.* le coton de S^t. Domingue, 160 ℔; — d^o. de la Martinique, 140 à 145 ℔; — le ſyrop de ſucre, 10 ℔; — l'Amidon, 24 ℔; — le fer aſſorti de Suéde, 16 à 17 ℔; — le plomb en ſaumon 24 ℔; — le fer blanc, 120 ℔ le *quintal.*

DE LA ROCHELLE, *le* 4 *Janv.* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant de Décembre 1765, 11,566 liv. d'indigo; — 73,423 liv. de ſucre brut; — 8492 l. de ſucre terré; — 72,543 liv. de ſucre en pain; — 46,325 liv. de café; — 2081 peaux de cerf & de chevreuils; — 94,753 veltes d'eau-de-vie; — 24,982 liv. de coton; — 400 pieces de ſyrop melaſſe.

DES SABLES-D'OLONNE, *le* 2 *Janv.* 1766.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port dans le courant de l'année 1765, 38 Navire du port de 100 à 150 tonneaux pour la pêche de la morue verte, & 274 autres bâtimens marchands de toute eſpece, pour le grand & le petit cabotage.

DE NANTES, *le* 4 *Janvier* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 2 Janvier les Navires la *Johanna*, de 80 tonneaux, Capitaine *Haring Pieter*, allant à Dort chargé de ſucre, & le *Jeune George* de 100 tonneaux, Capitaine *Joſeph Callens*, allant à Bruges avec du vin Nantois & d'Amont, du coton, de la laine, du ſyrop, du ſucre & de l'eau-de-vie.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 27 Décembre 1765 au 2 Janvier 1766, cinq Navires Français & 5 Étrangers venant du Cap, de la Martinique, d'Amſterdam, de Roterdam, de Bilbao, d'Oſtende, de Dunkerque, de Belle-Iſle & de Miquelon, avec du ſucre du café, *&c.* des ſalines & différentes marchandiſes de mercerie & de clinquaillerie,

DU HAVRE, *le* 5 *Janvier* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 5 Janvier le Na-

vire le S^t. *Antoine*, Capitaine *Barbel*, allant à la Martinique chargé de bœuf, de beurre, de lard salé, de suif, de chandelles, de Harengs, de farine, de poudre à poudrer, de chaises & de fauteuils.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il est entré dans le même Port le 2 & le 3 Janvier le Senau le S^t. *Antoine des Ames*, Capitaine *Domingo*, venant de Larendo en Espagne, & le Navire le *Patriote*, Capitaine *Pieter Petersen*, venant de Norwege. Le premier de relâche & le second apportant 125 gros mâts, 480 petits mâts & un grenier de planches.

DE S^t. VALERY, *le* 1^er *Janvier* 1766.

EXPORTATION.

Il est sorti de ce Port pendant le mois de Déc. 1765, 19 Nav. Français & 6 Étrangers, dont 3 Hollandais, 1 Anglais, 1 Espagnol & 1 de Dantzick, allant à Boulogne, à Dunkerque, à Londres, à Roterdam, à Dieppe, au Havre, à Cherbourg, à la Rochelle, à Bordeaux, à Lisbonne, à Cadix, à Marseille, chargés en plus grande partie de bled.

IMPORTATION.

Il est entré dans le même Port & pendant le même mois, 13 Navires Français & 3 Étrangers venant de Hambourg, de Roterdam, de Tervers, d'Ostende, de Dunkerque, de Boulogne, de Bordeaux, de Caen, du Havre & de Dieppe, chargés de Harengs, de morues & de diverses marchandises d'épicerie & de mercerie.

DE BAYEUX, *le* 5 *Janvier* 1766.

NAUFRAGE.

Le 22 Décembre dernier le Navire Français le *Dernier Plat*, de 150 tonneaux, Capitaine *Talfaret*, sorti de Cherbourg pour Rouen, chargé de paniers de glace & autres marchandises, a échoué sur les côtes de Bayeux. L'équipage s'est heureusement sauvé, mais le Navire a été entiérement brisé & on n'a pu retirer de sa cargaison que 17 paniers de glace & quelques autres marchandises en très-petite quantité.

CHANGES.

Jan. 1766.	*Jeudi* 9.	*Ven.* 10.	*Sa.* 11.
Amsterdam.	55. 7 8^e	55. 7 8^e	55. 7 8^e
Londres. .	31. 15 16	31 15 16.3	32 . . .
Hambourg.	175 ½ . .	175 ½ . .	175 . . .
Madrid. .	15 4 6 .	15 4 6 .	15 4 6 .
Cadix. . .	15 3 . .	15 3 . .	15 3 . .
Livourne. .	96 . .	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	1 p % p^e	1 p % p^e.	1 p % p^e.

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE S^t. VALERY, *le* 31 *Décembre* 1766.

Le Navire la *Volage*, Capitaine J. B^te. *Dequevanvilliers*, est en charge en ce Port pour Marseille, & partira vuide comme plein le 20 Janvier 1766.

DE NANTES, *le* 3 *Janvier* 1766.

Le Navire la *Gracieuse légere*, ci-devant la S^te. *Anne*, du port de 300 tonneaux, Capitaine *Lacour*, est en charge pour le Port-au-Prince & touchera à S^t. Marc.

DU HAVRE, *le* 5 *Janvier* 1766.

Le Navire le *Gracieux*, de 350 tonneaux, Capitaine P. *Guerard*, du Havre, est en charge en ce Port pour le Cap, & partira dans le courant de Février. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandises, s'adresseront à ROUEN, à MM. J. B^te. Payenneville & fils, & au HAVRE à Madame veuve Jean Feray.

MANUFACTURES DE TOURS.

La Ville de Tours a été renommée de tous temps par la beauté de ces étoffes de soie. Le Roi ayant desiré de faire fabriquer en France des damas à meubles, à l'instar de ceux de Gênes, & de transporter dans

ſon Royaume cette partie de commerce ; a choiſi cette Ville comme la plus propre pour y établir une manufacture royale en ce genre d'étoffe. Le Miniſtre confia en 1744 le ſoin de cet établiſſement à M. Hardion, à qui ont ſuccédés Meſſieurs Soulas freres en 1750. Enfin elle eſt paſſée dans les mains de Mr. Papion, par Arrêt du Conſeil du 10 Mai 1760 : ce dernier Entrepreneur a mis tous ſes ſoins à faire proſpérer cette manufacture & y a réuſſi. Elle eſt montée de 120 métiers qui travaillent continuellement & ſans interruption. La maiſon de l'Entrepreneur conſiſte en un bâtiment de quarante toiſes de long & qui eſt ſur le chemin de Paris à Bordeaux, elle domine ſur le mail de la Ville qui eſt le plus beau qui ſoit en France.

Cet Entrepreneur fait fabriquer ;

1°. Des damas trois couleurs, fond cramoiſy & blanc liſeré de vert.

Des damas fond vert & blanc liſeré de couleur aurore.

Enfin, des damas en d'autres fonds & liſerés ſuivant le goût des perſonnes qui les commandent.

On y fabrique, 2°. Des damas en deux couleurs fond cramoiſy & blanc, fond vert & blanc, fond bleu & blanc, &c.

On y fabrique, 3°. Des damas unis & d'une ſeule couleur, en cramoiſy, vert, jaune, bleu, &c.

Ces damas different de prix ſuivant le nombre de portées qui en conſtituent la qualité, il y en a de ſupérieurs à ceux de Gênes. Ils ont tous 20 pouces de laiſe entro les deux liſieres, qui eſt la laiſe de Gênes.

En quatriéme lieu on y fabrique des moires pour meubles, des taffetas de cinq huitiémes de laiſe pour rideaux, des gros de tours de quinze ſeiziémes de laiſe, également pour rideaux de fenêtres & de lits, le tout en 1, 2 & 3 couleurs, ſelon qu'ils conviennent aux damas.

Pour la commodité du public, le Sr. Entrepreneur tient un magaſin à Paris rue des Bourdonnais, ſous le titre de MANUFACTURE ROYALE, où l'on débite ces différentes étoffes.

Les perſonnes qui deſirent ſe faire fabriquer quelques meubles dans des couleurs particulieres, peuvent s'adreſſer à ce magaſin où il y a un Directeur, ou bien écrire à Mr. Papion, à la manufacture royale à Tours, qui exécutera leur demande.

SUITE *des réflexions ſur le dépériſſement des manufactures de laine en Angleterre.*

Il eſt aiſé de comprendre la raiſon qui engage les Commis de la Douane à ſe comporter ſi différemment dans ces occaſions. S'ils ſaiſiſſent une balle de ſoie de France ou quelques autres marchandiſes de contrebande qui viennent de ce Royaume, & qui font tort à nos manufactures, la loi ordonne ſagement que ces marchandiſes ſoient brûlées; au lieu que lorſqu'ils ſaiſiſſent quelques marchandiſes de nos manufactures de laineries, il leur en revient la moitié, & l'autre moitié retourne au Roi. Il arrive ſouvent dans ce cas là que les propriétaires de ces marchandiſes ignorant la nature du délit qu'ils ont commis, & voulant recouvrer leur bien, qui eſt peut-être la ſeule reſſource d'une femme & d'une famille nombreuſe, ſont obligés de reclamer ces marchandiſes à l'Échiquier. Ils ſont alors forcés d'entreprendre un Procès long & diſpendieux qui finit par leur ruine totale.

Telles ſont les raiſons qui ont déterminé à ſupplier très-humblement le Parlement de réformer en partie, s'il n'eſt pas poſſible d'annuler entiérement cet acte qui n'a été paſſé que dans la vue de faire connaître la quantité des manufactures de laine dont on fait l'exportation; acte qui gêne le commerce ſans que les revenus de l'État en ſoient augmentés. Il eſt ſujet à des inconvéniens très-dangereux pour notre commerce & pour nos manufactures de laine ; il réduit enfin à la miſere nos Manufacturiers & en diminue le nombre.

RÉFLEXIONS *de MM. du Bureau d'Agriculture du Mans ſur des queſtions de commerce* (a).

On héſitait depuis peu de temps à faire paraître dans la Gazette de commerce, &c. les réflexions ſuivantes en forme de queſtions; mais ayant vu dans le N°. 60 page 479, qu'un par-

(a) *MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, dont on ne peut aſſez louer le zele & l'amour infatigable pour le travail, nous ont envoyé ce morceau dans le temps que nous faiſions imprimer la réponſe de M. Letroſne. Nous penſons qu'on verra avec plaiſir les différentes opinions ſur ces matieres. Nous annonçons en même-temps que nous avons auſſi reçu pluſieurs pieces qui tendent à prouver que les filatures ne peuvent en aucune façon nuire à l'agriculture. Nous les ferons connaître inceſſamment.*

ticulier de Nismes a fait à peu près la même propoſition, on ſe détermine avant que d'en voir la ſolution, à les mettre au jour. On ſe flatte que ces deux propoſitions, à peu près analogues, étant réunies, pourront peut-être en devenir plus intéreſſantes pour ceux qui voudront bien la réſoudre. Celle-ci ne paraît pas moins favorable que celle de Nismes. La branche de nos manufactures dont il s'agit, ſubſtante & occupe ſeule un beaucoup plus grand nombre de bras de tout âge & de tout ſexe; toutes ſes matieres premieres & ſecondes ſortent du propre cru de notre Province; très peu ſe tirent des autres du Royaume, & encore moins de l'Etranger : la majeure conſommation des étamines de cette fabrication, ſe fait en Italie, en Eſpagne, en Portugal, dans les Indes, &c. & tout le retour de cette exportation conſidérable, ſe fait en comptant à l'entier bénéfice de cette Province, & à l'avantage de l'Etat.

Cette manufacture des étamines quoique répandue dans pluſieurs Villes & Bourgs de la Province du Maine & des environs où elle a percé, ſe connaît par-tout ſous le nom d'étamines du Mans, parce que c'eſt le lieu où elle a pris ſon origine dès le précédent ſiécle, parceque la manufacture s'eſt toujours ſoutenue plus conſidérable dans cette Capitale, & parce qu'elle y a toujours conſervé un dégré de ſupériorité dans la qualité au-deſſus des autres lieux de la Province; d'ailleurs, la majeure partie des étamines qui ſe fabriquent dans la Province, s'y raſſemblent en toile, c'eſt-à-dire, à la ſortie de la main de l'Ouvrier pour y être dégraiſſée, teinte & apprêtée de tout point, attendu que ces différentes préparations indiſpenſables, y ſont portées à leur période de perfection, & plus avantageuſement qu'ailleurs.

Cette manufacture comprend 10 à 1200 métiers & autant d'Ouvriers qui fabriquent l'étamine; 3 à 400 Maitres Manufacturiers, autant de Peigneurs, Tireurs de laine, 7 à 8000 tant fileuſes que trémeurs, 3 à 400 Ouvriers occupés aux différens apprêts & teinture, à la conſtruction des divers inſtrumens outils & uſtenciles, & aux emballages, enfin à cette ſeule branche de commerce.

La conſommation annuelle de la fabrication en matieres premieres, va à environ 300 milliers de laine (a) du cru de la Province & des environs; ce ſont celles qui ſont les plus propres à ce genre d'étoffes. Cet article ſeul occaſionne l'éducation de plus de cent mille bête à laine, deſquelles, outre le bénéfice de la tonte, en produiſent d'autres par leur accroit, par leur engraiſſement & par leurs fumiers, qui tournent tous à l'avantage du colon & de la culture des terres; elle conſomme encore 500 quintaux d'huile graſſe de Provence, pluſieurs mille pipes de charbon, &c.

Les matieres ſecondes qui entrent dans les dégrais, les apprêts, les teintures, &c. conſiſtent dans 12 à 1500 voies de bois, plus de 3000 boiſſeaux de cendres qui retournent, en charrées, au profit de l'agriculture : pluſieurs milliers de ſceaux de leſſives des lavanderies dont, ſouvent ailleurs on ne fait d'uſage fructueux; beaucoup de ſavon noir liquide; quelques milliers d'indigo de nos Colonies, du paſtel, du verdet de Languedoc; les galles du Levant, le bois d'inde & la couperoſe d'Angleterre ſont les ſeuls ingrédiens étrangers. Les emballages conſomment pluſieurs mille aunes de toiles communes, de toiles cirées & de cordages, des paillés, & plus de 500 rames de papier, le tout du pays.

Outre la conſommation de toutes ces matieres relatives à la fabrication, aux apprêts & teintures de la manufacture, celle que font néceſſairement dix à douze mille ouvriers qui y ſont employés, & celle de leur famille ſont très-conſidérables pour leurs nourritures, leurs boiſſons, chauffage, toiles, vêtement, &c.

La quantité de bêtes de charge, de tirage & de voituriers occupés aux tranſports & aux approches de toutes ces matieres & des autres proviſions, ainſi qu'à l'exportation de la marchandiſe fabriquée, (notre Province étant malheureuſement privée juſqu'ici de la navigation) ainſi que tout le mouvement qu'occaſionne d'ailleurs un commerce actif & continu : tout cela fait de ſon côté des conſommations de denrées, de fourage, de fer, de charronage, &c. tout cet enſemble conſomme donc prodigieuſement au profit de l'agriculture, des Propriétaires & des autres Habitans de la Province.

Cette branche de commerce ne coopere pas moins en même tems à l'augmentation de Finances de l'Etat, par la conſommation du ſel, du tabac, des droits d'Aides, de Contrôle, des traites, des poſtes, & par la portion de l'impôts que tout ce Peuple & ce Commerce doit payer. Elle contribue encore à la population, au profit de l'Etat, des autres Arts & de l'Agriculture.

Enfin le réſultat de ces conſommations produit annuellement 12 à 1500 mille pieces d'étamines de différentes qualités qui font un capital de 15 à 180,0000 livres, juſquà 2,000,000 ſelon les circonſtances.

C'eſt par les mains de 15 à 20 Négocians répandus dans pluſieurs Villes de la Province que paſſent ces ſommes pour être répétées & répandues tous les ans par leurs achats dans la Fabrique; c'eſt par leur induſtrie, leurs travaux, par leurs fréquens voyages dans les Régions étrangeres qu'ils y ont introduit cette conſommation, & qu'ils ont augmentée depuis le commencement de ce ſiecle au moins de trois quarts, cette branche de manufacture & de commerce; c'eſt encore par les avances de leurs propres capitaux, & par les longs crédits à l'Etranger, qu'ils ont procuré à cette Fabrique & ſoutenu la préférence dont elle jouit ſur celles d'Angleterre & d'Allemagne qui s'efforcent de l'imiter & de la ſupplanter.

D'après ce détail, on vient à la méme queſtion du Particulier de Nîmes, ſavoir, ſi ces 15 à 20 Négociants ne peuvent pas être conſidérés comme des Citoyens utiles & même eſſentiels qui doivent à l'honneur de contribuer au bien être de leur Patrie; ſi, en travaillant

(a) *Le noyau de la laine ſeul entre dans cette fabriquation, les déchets ou paignons entrent dans d'autres genres de fabriques de bonneterie de groſſes étoffes communes qui ſe conſomment dans le Pays.*

à leur fortune, ils n'en occaſionnent pas une multiplicité d'autres, & ſi leurs travaux, leur induſtrie, en contribuant à la richeſſe de la Province en général, ne méritent pas la protection du gouvernement & la plus ſage prévoyance du miniſtere public, pour s'occuper de tout ce qui peut ſoutenir cette eſpèce de manivelle, afin d'en perpétuer le mouvement, & de le doubler même, s'il eſt poſſible, au plus grand avantage de la Province & de l'Etat.

FINANCES.

§. I.

RÉFLEXIONS *d'un Anglais au ſujet des plaintes des Colonies* (a).

LES Habitans de nos Colonies en Amérique fondent les plus grandes prétentions ſur l'importance de leurs chartres. Ils s'imaginent que les priviléges accordés à leurs ancetres lors de leur établiſſement primitif dans le nouveau monde, doivent néceſſairement les exempter de ſoulager la Métropole dans ſes plus petites charges, & qu'au contraire la Métropole ne peut ſe diſpenſer de porter la moitié de leurs fardeaux. Un pareille ſyſtême eſt cependant auſſi nouveau qu'extraordinaire, & l'on ſerait preſque tenté de croire que ceux qui le ſoutiennent ne connaiſſent pas plus la nature des Colonies que la conſtitution du Royaume Britannique.

Je ne ſuis point étonné qu'il ait plû à nos Rois de diſpenſer des graces particulieres aux Colonies, quand elles ont commencé à ſe former, on ne pouvait préſenter trop d'objets, de motifs d'encouragement à ceux qui s'exilaient volontairement de leur patrie pour aller vivre ſous un ciel étranger; je ne ſuis pas ſurpris non plus qu'on tienne fortement à ces chartres, tant qu'on n'eſt point maîtriſé par la tournure accidentelle des événemens publics, mais je prendrai la liberté de répondre à mes compatriotes de l'Amérique, que le Parlement de la Grande Bretagne, peut en tout temps annuller toutes les chartres qui ont jamais été accordées par nos Souverains, & que par conſéquent, après que le Parlement vient de paſſer une loi de cette eſpece, il n'y a rien de plus ridicule & de plus frivole que de reclamer avec tant d'emphaſe les exemptions prétendues que donnent de pareilles chartres.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

(a) *Nous avions promis ce morceau auſſitôt que la lettre de Philadelphie ſerait entiérement finie. Le lecteur ſera ſans doute bien aiſe de voir ce qu'on peut oppoſer aux plaintes des Habitans de l'Amérique qui dépendent de la Grande Bretagne. Comme ce morceau eſt un peu long, nous le couperons de la même maniere que nous avons fait pour la lettre de Philadelphie.*

ERRATA. Page 23 de la précédente Gazette, premiere colonne, au titre des Finances & de la Nouvelle-Yorck, le 28 *Oct.* 1665, *liſez* 1765.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Janv.
Hargenvilliers,	1e.	P.	17
Deſchamps,	5e.	M.	17
Penchim,	25e.	Toutes let.	19
Rouſſeau,	26e.	Toutes let.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Jan. 1766.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
Ac. des Indes.	1320	1322 ½	1322 ½
Emp. de la Com.			439
Prom. à 5 p%		14	14
Prom. à 4 p%	35 ½ 35	35 ½	35 ½
Ac. des Fermes.	1000. 1002 ½	1002 ½	1002 ½
L. de la 3e. L.	15 ½	15 ½ 15	15
	21	21	20
Amortiſſement.			9. 3m
2 ſ. p. l. du Dix.			8 ½ 9. 3m
Annuités.	430	430. 29	429
Coup. d'an.	84 ½ 85	85	84 ½ 85
Emp. de 50 mil.	12 ½ 4m 13	12 ½ 4m 13	12 ½
Col. 1759.			
Canada.	30. 29 ½ 30	30. 31	30. 31. 10m
Epoques.	16 ½	16. 10e. 21.	16. 11e. 21
Rét. Nouette.	21. 21 ½	21 ½	22 22 ½ 22 ¼ 22 ½
CONTRATS.			
3 p% ſur les Cui.			
Bretagne.			
T. ſ. G. de Paris			
T. ſ. de Prov.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 18 Janvier.

AGRICULTURE.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Décembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

AMIENS.		LIMOGES.		MOULINS.		RENNES.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés	Prix.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Abbeville.	15 13 10	Angoulême.	22* 15 6	Aubuſſon.	18	Auray.	23* 5 5
AMIENS.	17 5			Château-Chi.	16 16	Breſt.	20
Boulogne.	18* 13 4	Bourganeuf.		Decize.	15	Hennebon.	21 11 3
Calais.	18 8 6			Evaux.	16 16 10	Lannion.	21 3 9
Doulens.	14 2 6	Brive.	20 19	Gannat.	16 13 6	Morlaix.	18 17 7
Montdidier.	16 6 3			Gueret.	22* 10	Nantes.	22 8
Peronne.	13* 19	LIMOGES.	20 5	Montluçon.	13*	Pontivy.	18 3 8
St. Quentin.	14 11 6			Montmarault.	14 8	Quimper.	21 11 3
		Tulle.	18* 7 6	MOULINS.	15 3 6	RENNES.	17 4
				Nevers.	17 12	Redon.	20
				S. Pierre le M.	13 19	St. Brieux.	20 2
				St. Pourçain.	18	St. Malo.	20 17 1
						Treguier.	21 15
						Vannes.	21
						Vitré.	14* 9 7
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	16 2 6	From. le ſep.	20 11 9	From. le ſep.	16 9 11	From. le ſep.	20 3 3
Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	2 3	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	2 3
Foin le q.	1 11 10	Foin le q.	1 3 7	Foin le quint.	1 8 6	Foin le quint.	1 11
Paille le q.	1 2 1	Paille le q.	13 7	Paille le q.	11 4	Paille le q.	1 8

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Amérique. De S^t. Augustin.

Nouvel établiſſement.

ON écrit de cette Iſle que le S^r. Jaſper Raudolf, Habitant de la Virginie, y eſt arrivé avec un grand nombre de Blancs & de Negres pour former un nouvel établiſſement à la Baye de Musketo dans la floride orientale. Elle abonde en bois de conſtruction ; elle a un Port très-commode, & tout ce qui eſt néceſſaire pour fournir les manufactures de térébenthine, de potaſſe & de goudron.

Etat de la Floride *occidentale.*

Nous avons appris les détails ſuivans concernant la Floride occidentale par le Vaiſſeau de tranſport le *Berry*, arrivé de cette Colonie à Plimouth vers le milieu de Décembre : il ne croît dans cette partie de la Floride aucune plante à l'uſage de l'homme, & l'eau y eſt extrêmement rare. On a vu donner plus d'une fois une piaſtre pour un verre d'eau, tout le monde convient que le Pays eſt abſolument mortel pour les Blancs ; le ſoleil eſt ſi ardent qu'on ne peut marcher tête nue quelques minutes ſans s'expoſer à une mort certaine.

De Minorque.

On mande de cette Iſle qu'on y a établi une nouvelle manufacture de coton ſous les ordres de quelques-uns des principaux Habitans de cette Iſle, & que les vignes qu'on y a plantées l'été dernier du cru de Madere & des Canaries, y réuſſiſſent très-bien.

De Londres.

Moyen *de diſtinguer l'indigo de France de celui de la Caroline, par le ſieur Mo-Lindo, Inſpecteur Général de l'indigo fait dans la Caroline méridionale.*

Prenez un morceau de bel indigo cuivré de la Caroline ; réduiſez cet indigo en Poudre dans le mortier ; jettez deſſus un Peu d'eau bouillante, & au bout de vingt-quatre heures, il ſe formera au-deſſus de l'eau une croute blanche ; faites la même opération ſur de l'indigo de France ou d'Eſpagne, & vous ne verrez point cette croute.

§. II.

Extrait des Papiers Anglais.

Exemples à ſuivre.

Il y a près de 200 ans qu'un citoyen de Berne qui était très-riche & ſans héritiers, fit un teſtament par lequel il déclarait que tous ſes biens meubles & immeubles ſeraient employés à conſtruire un vaſte bâtiment pour y amaſſer la plus grande quantité de vin & de grains qu'il ſerait poſſible. Il défendait de vendre aucune de ces denrées juſqu'à ce que leur prix fût monté à un quart au-deſſus du prix moyen. Il voulait qu'alors on diſtribuât au prix moyen à chaque Habitant de Berne, la quantité de vin & de grains qu'il devait conſumer. Ses volontés ont été fidelement exécutées, & ce ſage établiſſement ſubſiſte encore aujourd'hui.

Un Négociant Anglais qui paſſait par la Ville de Berne, eut connaiſſance de ce teſtament, il en fut tellement frappé qu'à ſon retour en Angleterre il conſacra une ſomme d'argent conſidérable au ſoulagement des pauvres de Kingſton ſur la Tamiſe, en leur aſſurant la facilité d'acheter le charbon en tout temps à un prix modique.

Cet exemple engagea quelques particuliers de Northampton à recueillir une ſomme d'argent pour acheter des matieres de chauffage dans l'intention de les diſtribuer à prix coutant aux perſonnes qui n'étaient pas en état de les payer plus cher. De pareils exemples engageront ſans doute d'autres citoyens à former de ſemblables établiſſemens.

Lettre de M. D. G.

A Meſſieurs de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, ſur quelques plantes qu'on peut employer à la place du chanvre.

Meſsieurs,

J'ai vu avec une grande ſatisfaction que vous

rappelliez (a) les différentes plantes dont on peut tirer de la filaſſe, ſur-tout de l'ortie & de l'apocin ; vous avez fait voir qu'on avait anciennement fait uſage de la premiere de ces plantes ; mais qu'on avait négligé de ſuivre conſtamment les premiers eſſais ; c'eſt une fatalité attachée à un grand nombre de découvertes qui ſeraient devenues très-utiles ſi on eût joint la patience à un travail opiniâtre. A l'égard de l'apocin, les éſſais en ſont plus modernes. On peut tirer de cette plante deux avantages ; 1°. De l'eſpece de ouatte de ſoie qui eſt dans les bayes & qui enveloppe la graine, 2°. Du fil qui ſe trouve ſans interruption depuis ſa racine juſqu'à ſon ſommet. Il y a comme vous ſçavez, Meſſieurs, pluſieurs eſpeces d'apocins. Celui dont vous parlez eſt le plus commun & qui fournit la ouatte en plus grande quantité ; mais il eſt très-dangereux pour un terrein, en ce qu'il s'écarte conſidérablement & jette des pouſſes de tous côtés. Il eſt même difficile de le détruire quand une fois il a vieilli dans un terrein. Il y a une autre eſpece d'apocin dont on tirerait le même avantage ſans en avoir l'inconvénient ; c'eſt l'apocin d'Amérique à feuilles longues & étroites, & qui porte des fleurs gris de lin. Il eſt vivace, de pleine terre & reſiſte à la gelée. Sa racine dure pluſieurs années & pouſſe pluſieurs jets au mois d'Avril. Il ſe multiplie de graine & fleurit la même année qu'il eſt ſemé, pourvu que la terre ſoit bonne & qu'on l'arroſe pendant cette premiere année. D'ailleurs, ſa fleur eſt très-agréable à la vue & ſes feuilles ſont d'un très-beau verd. Les bayes de cet apocin & les tiges ne ſont pas ſi fortes que celles du commun, mais on pourrait le multiplier autant qu'on voudrait, & il n'a pas l'inconvénient de tracer ſous terre. Sa ouatte eſt volontiers plus ſoyenſe que celle du commun, à l'égard de ſon fil, je le croirais auſſi ſolide que l'autre. C'eſt un eſſai qu'on peut faire. On joindrait par ce moyen l'utile à l'agréable, puiſque cette plante fait un bel effet quand elle eſt en bouſon ou en fleurs. Je ne parle pas des apocins qu'on ne peut conſerver que dans les ſerres chaudes.

Outre l'apocin, il y a encore des plantes dont on pourrait tirer un grand avantage ; je veux dire les malvacées, (b) parmi cette famille on en connait une belle eſpece qu'on nomme *mauve des jardins*. Dans les terreins bien fumés elle s'eleve quelque fois juſqu'à la hauteur de ſix pieds. Sa feuille bien lice eſt large comme celle de la vigne & d'un très-beau verd ; les fleurs ſont d'un très-beau rouge purpurin. Un Médecin de mes amis, habile botaniſte, en a fait faire l'eſſai dans le pays de Limbourg où il ſe trouvait alors, & après avoir préparé la plante comme on fait le chanvre, on en tira un très-beau fil & bien ſolide. Ses affaires ne lui permirent pas de ſuivre ces premieres expériences ; mais qui empêche qu'on en faſſe de nouveaux eſſais ? Cette plante ſe ſeme de graine & ſe trouve dans toute ſa force à la fin de l'été. Dans les hyvers doux, les vieux pieds ſe conſervent quelquefois ; mais les tiges qui en ſortent ne ſont pas ſi belles que celles qui viennent de graine. Cette plante ſe ſeme d'elle-même, & quand il y en a une fois dan un terrein, il en repouſſe tous les ans. Je ſoumets, Meſſieurs, mes petites idées à vos lumieres, & je ſerai charmé ſi elles ont pu fournir l'occaſion de faire de nouvelles recherches ſur les différens genres d'utilité qu'on peut tirer des plantes.

(a) *Voyez les Gazettes numero* 2 & 3.

(b) *La mauve de Syrie, connue de nos Jardiniers ſous le nom de* roſes tremieres *ne produiroient-elles pas auſſi un fil ?*

RÉFLEXIONS *en faveur des défrichemens de la Bretagne, ſur le premier article de la feuille de la Gazette d'Agriculture* N°. 25, *ſur les landes de Joſſelin en Bretagne, lues au Bureau du Mans.*

Les moyens de faciliter & de multiplier les défrichemens dans les landes, intéreſſent beaucoup la Bretagne, plus que le Maine, mais votre zele patriotique, Meſſieurs, qui ne ſe reſſerre point dans les limites domeſtiques, ne veut pas laiſſer ſans réponſe les obſervations qui ont été communiquées à la Société par un propriétaire des environs de Jugon en Bretagne.

Il ſe plaint qu'il ſe fait peu de défrichemens, parce que l'affeagiſte conſtitué en de grands frais pour enfermer & mettre en valeur les terreins dont il a entrepris la culture, voit chaque année le Curé par ſa dîme, & le Seigneur par un champart ou droit de terrage, quelquefois exorbitant, lui enlever la plus belle partie des fruits de ſon induſtrie & de ſes travaux.

On ne peut qu'exhorter les Curés à céder volontairement quelques parties de la dîme dans les premieres années ; elle leur appartient à tant de titres, que prétendre donner atteinte à leur droit, c'eſt aller contre le but que les Sociétés d'agriculture ſe propoſent, c'eſt éteindre en eux un motif très-vif, très-éfficace & très-précieux, qui les intéreſſe à favoriſer, à conſeiller chacun dans ſa Paroiſſe, les défrichemens dont la dîme leur revient ſans conteſtation vis-à-vis des autres décimateurs ; c'eſt irriter ceux de tous les citoyens qui ſont le plus à même & les plus propres à faire des expériences, avec la lumiere qui les doit ſuivre, pour qu'elles ſoient ſures & utiles ; vous en avez déjà jugé ainſi, Meſſieurs, & la Société doit aux Curés du pays cette

juſtice, que c'eſt de leur part qu'elle reçoit le plus de mémoires, témoignage ſouvent renouvellé de leur attention à faire pénétrer dans les campagnes les utiles découvertes de vos profondes ſpéculations.

Pour découvrir donc ce qui ralentit les défrichemens, c'eſt la conduite des Seigneurs, c'eſt la diſpoſition des gens de la campagne qu'il faut conſidérer.

Les communes en friche appartiennent au Seigneur plutôt en féodalité qu'en propriété, s'il tire quelques rentes des riverains pour faculté d'y conduire leurs beſtiaux, il eſt juſte qu'elle diminue à proportion des terreins qu'il en détache par afféagement, mais communément on ne paye rien; c'eſt ce qui y attache ſi fort les pauvres qui n'ont point ou pas aſſez de pâturages; la propriété du Seigneur ne s'étend qu'au tiers à choiſir, c'eſt ce qu'on nomme triage, ce que lui ou ſes ancêtres ont pu en prendre pour eux ou affeager à des particuliers a fort avancé l'exercice de ſon droit de propriété, il devrait donc être fort réſervé à mettre ſur ce qui reſte des rentes fortes qui épouvantent, ceux qui ſeraient diſpoſés à rendre à la Société civile des terres juſqu'ici inutiles.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

PRÉCIS *des progrès du ſemoir à bras de Languedoc, par M. de le T. de Montpellier.*

Parmi les divers objets de l'agriculture qui doivent attirer notre attention, celui d'enſemencer les terres à propos, ne doit pas tenir le dernier rang. On ſçait combien eſt vicieuſe la maniere vulgaire de nos Laboureurs, & il y a long-temps qu'on aſpirait avec ardeur après le moment de voir perfectionner cette importante opération. La diſproportion qui ſe trouve entre la *ſemence* & le *produit*, fait aſſez connaître qu'il s'en conſume plus des *deux tiers* en pure perte; & l'on peut dire que la (a) modicité de nos » récoltes vient bien moins » du manque de dextérité de la part des » Semeurs, que de l'inſuffiſance de la cou- » verture que l'on donne aux grains. En » effet, la ſemence étant jettée ſur le gue- » ret, & la charrue venant à ſoulever la » terre, il ſe fait de l'une & de l'autre un » mélange irrégulier, un bouleverſement » confus, d'où il ne peut réſulter qu'une » opération très-défectueuſe.

» De-là, beaucoup de grains qui de- » meurent à découvert pour être la proie » des oiſeaux & des fourmis : beaucoup » d'autres qui n'ont de couverture que ce » qu'il en faut pour les cacher à nos yeux, » une ligne, un doigt, un pouce : expo- » ſés à l'intempérie des ſaiſons; ayant éga- » lement à redouter les gelées de l'hiver, » les chaleurs brûlantes de l'été & la ſé- » chereſſe de preſque toute l'année, les » plantes, ſi elles ne périſſent pas, ne » donneront qu'un épi languiſſant & du » plus modique rapport. Quelques-uns en- » fin qui ſe trouvent par hazard ſous la » grande épaiſſeur du verſement que fait » la charrue, y fructifient aſſez bien, & » produiſent ce que nos récoltes ont de » paſſable. On paſſe, il eſt vrai, un trai- » neau ſur ces terres enſemencées du jour, » pour couvrir une partie des grains qui » choquent la vue; mais ce palliatif qui » maſque quelques-uns de ces grains viſi- » bles, en découvre ſouvent d'autres tota- » lement, ou leur enleve tout au moins » une portion de la terre qui aurait ſuffi » à leur nutrition. Un autre inconvénient » de la méthode vulgaire, c'eſt que tout » morceau de terre un peu creux, eſt » doublement approviſionné de ſemence au » préjudice des petites éminences voiſines » ſur leſquelles il n'en reſte point; inégalité » d'autant plus nuiſible qu'elle eſt plus gé- » nérale, & que les grains accumulés dans » les bas fonds dont nous venons de parler, » s'y morfondent mutuellement faute d'ê- » tre plus au large.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

(a) *Deſcription du ſemoir à bras, p. 59.*

COMMERCE.

§. I.

DE LONDRES, *le* 31 *Déc.* 1765.

COURS DU CHANGE.

AMſt. à 2 uſ. ½, 35, 3; — d°. à vue, 34, 10; — Hamb. à 2 uſ. ½, 34, 7; — Paris à 1 jour de date, 31 ½; — d°. à

2 uſ. 31 ½; — Bordeaux, 31; — Cadix, 39, 7 8^e. à 40; — Liſbonne, 65, 7 8^e. à ¾; — Livourne, 50 ½.

Le 6 de Décembre la Compagnie des Indes a enregiſtré à la Douane 300,000 onces d'argent étranger & différentes ſortes d'effets & de marchandiſes de la valeur de 18,000 ℔ ſterling, pour ſes établiſſemens dans l'Inde.

Soins du Gouvernement pour les Manufact.

Les Miniſtres actuels paraiſſent ſérieuſement animés du zele du bien public. Les ſoins qu'ils ſe donnent pour faire fleurir le commerce en ſont une preuve convaincante. Comme depuis long-temps on ſe plaint que nos manufactures de draps baiſſent conſidérablement, on a fait choix de quelques particuliers d'une habileté reconnue & d'une expérience conſommée, pour viſiter les différentes manufactures, & aider les Directeurs de leurs conſeils. C'eſt le moyen le plus propre pour parvenir à prendre une connaiſſance exacte de l'état de ces manufactures. Le Chevalier Guillaume Meredif a été depuis peu à Mancheſter & dans d'autres parties du Comté de Lancaſtre, relativement à cet objet. Un autre Particulier, par ordre du Marquis de Rokingham s'eſt rendu à Hallifax & dans le diſtrict occidental du Comté d'York. Il eſt réſulté des informations qu'ils ont priſes, que les Manufacturiers & les Marchands ont envoyé des mémoires en conſéquence deſquels on eſpere qu'on prendra toutes les meſures convenables pour rendre à notre commerce ſon ancienne ſplendeur.

D'Amsterdam, *le 2 Janvier 1766.*

Cours du Change.

Londres, 34, 8; — d°. à 2 uſ. 34, 5 ½; — Paris 5 trois 16^e. — d°. à 2 uſ. 54 cinq 8^e. — Bordeaux, 54; — d°. à 2 uſ. 54 cinq 8^e. — la Rochelle, 54 ½; Bilbao, 96 ½; — Madrid, 97; — Cadix, 96 ½; — Seville 95 ſept 8^e. — Liſbonne, 45 ¼; — Veniſe, 94 ¼; — Gênes, 86 ⅛; Livourne, 88 ¼; — Vienne, 35 ½; — Hambourg, 32 cinq 8^e.; — Anvers & Gand, 2 ½; — Bruxelles, 2 ½; — Zelande, 1 ¼; — Roterdam, ⅛; — Gênes, 90.

De l'Orient, *le 6 Janvier 1766.*

Départ *de Navires.*

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Condé*, Capitaine *Chaigneau*, eſt parti de ce Port le 6 Janvier pour Pondichery. Il doit toucher auparavant à Cadix & aux Iſles de France & de Bourbon.

De Cherbourg, *le 4 Janvier 1766.*

Naufrage.

Le Navire la *Notre-Dame de la Clarté*, de 70 tonneaux, Capitaine *René le Coat du Conquet*, venant de Dunkerque, allant à S^t. Malo, chargé de harengs & de graine de lin, a fait côte le 22 de Décembre 1765, ſur la Paroiſſe Durville, Amirauté de Cherbourg. Le Capitaine & 3 hommes de l'équipage, ont péri; les trois autres ſe ſont ſauvés, à l'égard de la cargaiſon, elle eſt beaucoup endommagée, on a, il eſt vrai, retiré le hareng, mais la graine de lin eſt toute mouillée.

Du Havre, *le 12 Janvier 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 9 Janvier le Senau le *Diligent*, Capitaine *Cauvin*, allant au Ferol chargé de bled, & la *Cornelie Catherine*, Capitaine *George Blout*, de Dort en Hollande, allant à Bordeaux ſur ſon leſt.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans le même Port le 5 & le 8 de Janvier le Senau l'*Aventure*, Capitaine *Georges Farguhar* de Zeelande en Écoſſe, venant de Dublin, chargé de 600 barils de bœuf; & le Sloup le S^t. *Adrien*, Capitaine *Adrien Legros*, de Dunkerque, venant de ce Port, chargé de balles de lin, de graine de lin & de fromage. Le reſte de la cargaiſon de ce Navire eſt deſtiné pour Honfleur, Quillebœuf & Rouen,

DE ROUEN, *le 6 Janv.* 1766.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville du 22 Novembre au 28 Décembre 1765, dans 3 Navires, pour Hambourg, des meubles, des marmites de fer & diverſes marchandiſes de clincaillerie, de mercerie & des peaux corroyées; — pour Dantzick, Elſeneur, & Copenhague, des meubles neufs, du vin & des marmites de fer; — pour Amſterdam & pour Roterdam, des marchandiſes d'épicerie, des toiles, des étoffes mêlées de ſoie, des velours de coton, des glaces, de la fayence, des poteries & 90 douzaines de tabatieres de bergamote; — pour Breme, des marmites de fer, de la fayence, des verres à vitres & 86 pieds d'arbres fruitiers en caiſſe; — pour l'Angleterre, du fil blanc, de la batiſte, des toiles de lin, des monts de plâtre, de vieilles hardes, des marchandiſes de mercerie & du vin; — pour Cadix, des meubles, des chapeaux, des velours de coton, des draps, des étamines de laine, du vin, du padoue de fil & 254,520 liv. de bled; — pour Bilbao, des ſerges d'Aumale, des toiles de lin, des ſiamoiſes, des toiles cholettes & de la fayence; — pour Liſb. des peaux de veaux & de vaches corroyées, du coutil, des ſiam. & des mouchoirs fil & coton & 200, 000 liv. de ſeigle; — pour S^t. Ander, du ruban de fil, des ſerges de laine, des toiles fil & coton, des marmites de fer & 272,000 liv. de bled; — pour Bordeaux, des monts de plâtre, de la craye, des verres à vitres, des broſſes, des toiles boucaſſinne, du coutil, de la fayence, 341,160 liv. de bled & 200,775 liv. de farine; — pour Morlaix, des ſiamoiſes & des toiles fil & coton, des tapiſſeries & diverſes marchandiſes de mercerie, d'épicerie, de clincaillerie, de poterie & de verrerie; — pour S^t. Malo, du plâtre, de la fayence, des verreries, du houblon, de la toile cirée, des marmittes de fer, des toiles fil & coton, & différentes ſortes de merceries; — pour le Havre, 1,933, 660 liv. de bled, 420, 910 liv. de farine & 18,000 liv. de ſeigle; — pour Honfleur, 134,000 liv. de farine.

Le bled, le ſeigle & la farine exportés de Rouen du 22 Nov. au 28 Déc. tant pour les Pays étrangers que pour les autres Ports de France, font en total 3,312, 590 liv. de bled, 218,000 liv. de ſeigle & 669,495 liv. de farine.

Prix des différens cotons à Rouen le 4 Janv. 1766.

Le coton de la Guadaloupe, 170 à 180 ℔; — celui de S^t. Domingue, 185 à 200 ℔; — celui d'Acre, 150 à 155 ℔; — celui de Salonique & de Smyrne, 147 ℔ 10 ß à 150 ℔ le *cent*; — le coton filé de Jéruſalem, 44 ß; — celui de Baza, 3 ℔ 2 ß 6 d.; — celui de Java, 3 ℔; — celui de Tutucorin, 4 ℔ 15 ß & 5 ℔ la *livre*.

DE DUNKERQUE, *le 8 Janvier* 1766.

CHARGEMENT DE NAVIRE.

Le Navire l'*Eſpérance*, de 130 tonneaux environ, Capitaine *Pierre Auguier*, en charge dans ce Port, & deſtiné pour les Colonies Françaiſes, Iſle de l'Amérique, doit emporter 36 tonnes de goudron, des chaiſes de paille, 12 tonnes d'huile de graine, 3515 liv. de beurre, du ſuif, du fromage, des pots & des cruches de terre de grès, des briques, des planches de ſapin, des capotes de drap, des bas de fil, de la toile écrue de Lille, des jambons, du lard, des pipes à fumer, de la verrerie & différentes ſortes de mercerie, de clouterie & de petits meubles & bijoux.

SUITE *des manufactures du Département de Bayonne.*

ARMAGNAC.

Auch, Capitale & Chef-lieu de Fabrique.

Il y a plus de cent ans que cette fabrique peut avoir commencé. Pluſieurs Particuliers d'Auch & des environs qui avaient des troupeaux faiſaient faire quelques pieces de cadis & de raſes pour leur uſage & celui de leur famille; les Payſans les imiterent enſuite, & inſenſiblement cette fabrique prit quelque accroiſſement; cependant elle n'a jamais été fort conſidérable. Son plus haut point n'a pas été à plus de 700 pieces par an en cadis, burats ou ra-

fes ; que les marchands d'Auch & de Toulouſe, achetaient pour les débiter dans le Pays & dans le Languedoc où elles ſe conſommaient. Cette fabrique employait la laine du Pays de 4 à 5 lieues à la ronde. Les troupeaux qui n'y ſont pas nombreux, pouvaient en fournir juſqu'à 500 quintaux dans les bonnes années.

Le peu d'induſtrie des Habitans, les mauvaiſes récoltes, les mortalités de beſtiaux, la cherté des laines & la miſere du Pays, ſont la cauſe des variations & de la décadence preſqu'entiere de cette Fabrique.

Il fut établi à Auch un Bureau de fabrique le 30 Septembre 1750, qui eſt devenu peu de temps après preſque inutile par le peu de courage, le manque d'induſtrie & la pauvreté des Fabricans. Le défaut de débit leur a fait abandonner leur fabrication, enſorte qu'à préſent on n'y travaille preſque plus. L'Inſpecteur en parcourant cette fabrique, tant à Auch que dans 29 Villages qui compoſent le Diſtrict de ce Bureau, a trouvé tout au plus dix métiers battans, ſur 82 qu'il y a dans cet arrondiſſement. La plus forte fabrication reconnue dans cette manufacture depuis plus de 12 ans, ne s'eſt pas portée au-delà de 200 pieces d'étoffes de toutes qualités, dont le produit pouvait monter à peu près à 12000 ℔.

Il y a environ 36 ou 38 ans qu'un Flaman nommé Vaudrague, fit fabriquer à Auch pendant 3 ans des draps fins & ordinaires dont on était aſſez content, mais il mourut dans le temps que cette manufacture commençait à proſpérer.

En 1746 on voulait étendre les diſpoſitions que l'on remarquait à Auch & dans l'arrondiſſement pour la fabrication, & principalement pour les filages. En conſéquence on cherchait à former à l'Hôpital de cette Ville un grand nombre de petits enfans des deux ſexes, comme une pepiniere d'Ouvriers, dans la vue d'une fabrique de *ſempiternes* ; M. Etienne alors un des Adminiſtrateurs, fut chargé par M. l'Archevêque & feu M. de Labove, de conduire cette fabrique, relativement aux inſtructions détaillées qui lui furent données par M. Pradier, Inſpecteur Géneral des manufactures : on lui indiqua la laine du Pays propre pour cette qualité d'étoffe qui ſe conſomme en Eſpagne, mais le Sr. Etienne avait plus de zele que d'intelligence dans cette partie, & les eſſais ne réuſſirent point.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Jan. 1766.	*Lundi* 13.	*Mar.* 14.	*Mer.* 15.
Amſterdam.	55. 7 8e	55. 7 8e	55. 7 8e
Londres. .	32 . .	32 . .	32 . .
Hambourg.	175 . .	175 . .	175 . .
Madrid. .	15 4 6 .	15 4 6 .	15 4 6 .
Cadix. . .	15 . .	15 . .	15 . .
Livourne. .	96 . .	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	1 p % pe	1 p % pe.	1 p % pe.

FINANCES.

§. I.

Suite des réflexions d'un Anglais au ſujet des plaintes des Colonies.

LA grande affaire de la légiſlation Anglaiſe eſt de délibérer ſur les nouvelles loix qui peuvent être néceſſaires pour le bien général, & d'écarter les inconvéniens accidentels qui peuvent naître de l'exiſtence des loix anciennes. Dans la pourſuite d'un objet ſi important, les Legiſlateurs prévoient que de toute néceſſité les loix les plus ſalutaires deviendront onéreuſes à une partie du peuple, mais les conſidérations particulieres ne doit pas les empêcher de travailler à l'avantage public, car ſi l'aſſemblée délibérait juſqu'à ce qu'elle ait enfin rencontré une loi généralement ſatisfaiſante, il lui ſerait abſolument impoſſible d'en paſſer aucune.

Si donc la Puiſſance legiſlatrice de la Nation Britannique, a le droit de modifier ou d'annuller les actes ſolemnels paſſés antérieurement, & par nos Rois & par nos Parlemens, il en réſulte inconteſtablement qu'elle peut auſſi révoquer les chartres particulieres de nos Princes, & que ces chartres qui certainement ne ſont pas d'une